

*SÉANCE DU 10 JUIN 2013
PROCES VERBAL*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 13 Mai 2013 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après corrections de quelques fautes d'orthographe. Il est demandé de rajouter sur le compte rendu définitif signé par les élus « Procès-verbal », et de rajouter « projet de compte rendu » sur celui donné avant la réunion de conseil. Il est également demandé de numérotter les délibérations. Monsieur le Maire demande à ce que soit enlevé de l'ordre du jour sur le sujet « Garanti d'emprunt à la SA Jacques Gabriel », toutes les informations ne nous ayant pas été communiquées ce jour, les membres du conseil municipal donnent leurs accords à l'unanimité.

Horaires garderie

Monsieur le Maire informe les membres présents que de nouveaux horaires de garderie ont été mis en place lors de la dernière rentrée scolaire. Monsieur Didier FIRMAIN, adjoint en charge des affaires scolaires prend la parole. Il s'avère que cette nouvelle plage horaire est utilisée, en moyenne par une dizaine d'enfants de la commune, ainsi que par quelques enfants hors commune. Il est évoqué que certains parents ont demandé à ce que la garderie ferme à 19h00 et non 18h30 comme actuellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les horaires de garderie en périodes scolaires, à savoir :

- 7h00 – 8h50
- 16h30-18h30

Tarifs garderie année scolaire 2013/2014

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 2 % des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2013/2014, sauf pour le forfait instauré pour la période de 7h00 à 7h30, comme suit :

-Pour les enfants habitant la commune

-7H00 à 7H30	1 €
-7 H 30 à 8 H 50	1.96 €
-8 H 30 à 8 H 50	0.86 €
-16 H 30 à 16 H 50	0.86 €
-16 H 30 à 18 H 30	1.96 €
-Matin et soir (7h30-8h50 et 16h30-18h30)	2.86 €

-Pour les enfants hors commune

- Matin (7h00 – 7h30)	1 €
- Matin (7h30 – 8h50)	2.65 €
- Soir (16h30-18h30)	2.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de pratiquer une augmentation de 2 % afin de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessus.

Avenant marché viabilisation cœur de village

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de prendre un avenant dans le cadre de l'appel d'offres passé avec l'entreprise BOUGE TP pour la viabilisation des deux bâtiments dans le cadre du projet cœur de village. En effet, il s'avère que les travaux concernant le raccordement au réseau d'eau potable ne peuvent être faits que par l'entreprise SAUR France. Le devis établi a donc été revu par l'entrepreneur en tenant compte de cette information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux passé avec la SARL BOUGE TP.

Informations

- Monsieur le Maire demande à ce qu'une réflexion soit menée en ce qui concerne la location de la salle de convivialité. En effet, il s'avère qu'à plusieurs reprises certaines personnes ont réservé cette salle et le jour de la location ne se sont pas présentés sans en avoir au préalable prévenu la mairie. Il serait judicieux de fixer un tarif en cas de désistement de dernière minute. Il est proposé que le contrat et le chèque de caution soient retournés en mairie 15 jours avant la date de location. Il est également proposé qu'un chèque de réservation soit demandé lors de la location et qu'il soit encaissé en cas de désistement de dernière minute sans motif grave invoqué. Les membres du conseil sont d'accord et une délibération sera prise lors du prochain conseil fixant ces nouvelles modalités.
- Un courrier de la fondation du patrimoine a été reçu en mairie concernant une éventuelle adhésion de la commune pour 2013. Monsieur le Maire en fait une lecture. Il est demandé ce que cela apporterait à la commune. Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la fondation du patrimoine.
- Monsieur le Maire informe les membres présents, que la société ERDF a fait parvenir en mairie un état de la consommation des bâtiments. Il en ressort qu'il y a eu une forte diminution de la consommation électrique de la salle Pierre Cellai suite à l'installation des déstratificateurs en 2011. Il apparait également une consommation stable en ce qui concerne la mairie, l'école et la cantine. Il est dit que l'on pourrait isoler les côtés de la salle pour faire encore plus d'économie. Il est également dit que les associations semblaient avoir pris conscience du coût du chauffage de la salle et faisaient plus attention à fermer les portes. Monsieur FARNIER est chargé de demander des

devis.

- Une copie des courriers faits et reçus concernant la sécurisation du carrefour La Chapelle Vendômoise / Landes le Gaulois a été distribué à chaque élu. Le Conseil Général a pris acte de notre demande et nous informe que le dossier va suivre son cours. Il est également évoqué le problème de visibilité dû au fauchage tardif également présent dans ce carrefour.
- Monsieur le Maire informe les membres présents que la Bibliothèque va fermer le Mercredi 26 Juin à 12h00 et ré-ouvrira au mois de septembre. Un repas leur sera offert par la commune pour les remercier de s'investir dans cette aventure.
- Monsieur Didier FIRMAIN prend la parole et informe les membres présents qu'il a reçu un courrier de 7000 meal cuisine (entreprise qui s'occupe de fournir les repas de la cantine). Il concerne le PAI 2013 et notamment les allergies alimentaires qui ont doublées. Il est aussi fait mention que la PAI doit être mis à jour chaque année. Monsieur FIRMAIN va prendre contact avec la Directrice de l'école afin qu'une réunion soit fixée.
- Monsieur le Maire informe les membres présents que le prochain conseil sera le Mercredi 3 Juillet à 18h30.
- Il est demandé qui paie les animations proposées lors de la fête du village. Il lui est répondu que c'est le comité des fêtes. La commune prend en charge la location du matériel : WC, groupe électrogène et tour d'éclairage, en ayant elle-même l'utilité pour le feu d'artifice du 12 Juillet 2013.